

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021, à 19 h, tenue à la salle des loisirs, située au 560 chemin des Voyageurs, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code municipal du Québec avec toutes les adaptations nécessaires en lien avec les exigences de la santé publique du Québec en période de pandémie.

Membres présents :

René De La Sablonnière                      Carolyne Gagnon  
Mireille Leduc                                      Bertrand Quesnel

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Monsieur Éric Paiement, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

\*\*\*\*\*

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

\*\*\*\*\*

## **PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

(Copie de l'ordre du jour remise aux personnes présentes dans la salle)  
(Une copie de l'ordre du jour a été publiée sur le site internet officiel de la municipalité)

Résolution no : 11944-2021

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

\*\*\*\*\*

## **CORRESPONDANCE**

\*\*\*\*\*

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Résolution no : 11945-2021

### REGISTRE DES COMPTES À PAYER – AU 30 SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le total des comptes à payer et des salaires au 30 septembre 2021 au montant total de 458 924.90 \$ réparti comme suit :

Chèques fournisseurs : C2100091 @ C210099 = 288 581.07 \$  
Paiements internet : L2100155 @ L2100170 = 85 601.55 \$  
Paiements directs : P2100358 & P2100364 @ P2100395 = 50 536.01 \$  
Chèque manuel : N/A  
Chèques salaires : D2100468 @ D2100528 = 34 206.27 \$

Par la présente résolution, il est certifié par le directeur général et secrétaire-trésorier que les crédits sont disponibles pour l'acquittement de ces dépenses.

Adoptée

\*\*\*\*\*

Résolution no : 11946-2021

### DÉPÔT DU RAPPORT PRÉVISIONNEL ET COMPARATIF

Il est proposé par Mireille Leduc et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter pour dépôt le rapport prévisionnel au 31 décembre 2021 et le rapport comparatif de l'état des activités financières au 30 septembre 2021, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

Ces documents sont disponibles au bureau municipal pour consultation.

Adoptée

\*\*\*\*\*

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### Résolution no : 11947-2021

#### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL

- ATTENDU *Que le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;*
- ATTENDU *Que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;*
- ATTENDU *Qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2021;*
- ATTENDU *Que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;*
- ATTENDU *Que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;*
- ATTENDU *Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;*
- ATTENDU *Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier 1, de 1 pompier pour le programme opérateur d'autopompe et de 2 pompiers pour le programme de sauvetage sur plan d'eau au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;*
- ATTENDU *Que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Antoine-Labelle en conformité avec l'article 6 du Programme;*
- EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Carolyne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Antoine-Labelle.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

### Résolution no : 11948-2021

#### OCTROI D'UN CONTRAT À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) RELATIVEMENT À LA DISPENSE DE SERVICES JURIDIQUES DANS LE CADRE DE LA MISE SUR PIED D'UNE RÉGIE INCENDIE

- CONSIDÉRANT *Que les municipalités de Sainte-Anne-du-Lac, Mont-Saint-Michel, Ferme-Neuve, Chute-Saint-Philippe et Lac-Saint-Paul désirent mettre en commun leurs ressources afin de fournir les services en matière de sécurité incendie efficacement aux citoyens et de partager les coûts afférents;*
- CONSIDÉRANT *Qu'en vertu des articles 579 et suivants du Code municipal du Québec (RRLQ, c. C27.1), des municipalités peuvent mettre sur pied une régie intermunicipale afin de fournir ces services selon les modalités déterminées dans une entente à cette fin;*
- CONSIDÉRANT *Que la FQM, par l'entremise du Service d'assistance juridique de la FQM/MMQ, peut fournir un accompagnement juridique aux municipalités intéressées à l'égard de la constitution d'une telle régie;*
- EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents;*
- Que les services professionnels du Service d'assistance juridique de la FQM soient retenus par la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dans le cadre de la mise sur pied d'une régie intermunicipale destinée pourvoir à la dispense de services en matière de sécurité incendie;*
- Qu'un contrat de service soit octroyé à la FQM à cette fin;*

Que le Maire Monsieur Normand St-Amour et le directeur général Monsieur Éric Paiement sont autorisés à signer et à transmettre tout document ou effectuer toute formalité pour donner suite à l'objet de la présente résolution, le tout, pour et au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe.

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à la FQM.

Adoptée

\*\*\*\*\*

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

Résolution no : 11949-2021

#### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE – ANNÉE 2022

ATTENDU Que la municipalité a adhéré le 1<sup>er</sup> janvier 2000 à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre;

ATTENDU Que la Régie demande, en tant que membre, d'adopter par résolution leur budget prévisionnel pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour l'année 2022 telles que présentées sur leur document remis à la municipalité par la RIDL.

Ce document est disponible au bureau municipal pour consultation.

Adoptée

\*\*\*\*\*

Résolution no : 11950-2021

#### RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 74 – ACQUISITION D'UN DÉCHIQUETEUR DE MATÉRIAUX SECS

Il est proposé par Mireille Leduc et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter le règlement numéro 74 décrétant l'acquisition d'un déchiqueteur de matériaux secs de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre comportant un coût total d'emprunt de maximum 515 000 \$ remboursé sur une période maximale de 20 ans, le tout tel qu'inscrit sur les documents déposés et présentés par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

Adoptée

\*\*\*\*\*

#### **SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

\*\*\*\*\*

#### **TRANSPORT**

Résolution no : 11951-2021

#### ADJUDICATION DE CONTRAT – FOURNITURE DE SEL À DÉGLAÇAGE – SAISON 2021-2022

ATTENDU Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe a demandé par appel d'offres sur invitation 2021-04 un prix unitaire pour la fourniture de sel à déglacage traité et non traité à cinq (5) entreprises pour la saison 2021-2022;

ATTENDU Que les présentes démarches respectent la politique de gestion contractuelle de la municipalité;

ATTENDU Qu'à la fermeture de l'appel d'offres le 16 septembre 2021 à 16 heures, quatre (4) entreprises sur les cinq (5) invitations envoyées ont soumis une offre :

NOM DE L'ENTREPRENEUR	PRIX À LA TONNE SEL TRAITÉ	PRIX À LA TONNE SEL NON TRAITÉ	CONFORME
1. Mines Seleine, Division Sel Windsor Ltée	Aucun prix soumis	124.99\$/tonne	Non
2. Sel Warwick inc.	141.00\$/tonne	111.00\$/tonne	Oui
3. Sel du Nord	141.98\$/tonne	127.98\$/tonne	Oui
4. Sel Frigon	137.00\$/tonne	Aucun prix soumis	Non
5. Sable Marco	Aucun prix soumis	Aucun prix soumis	N/A

**ATTENDU** *Qu'après analyse des offres reçues, seulement 2 entreprises soumissionnaire satisfont aux exigences demandées dans l'appel d'offres 2021-04;*

**EN CONSÉQUENCE** *Il est proposé par Carolynne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'octroyer le contrat de fourniture de sel traité et non traité pour la saison 2021-2022 à l'entreprise Sel Warwick, puisque cette soumission est la plus basse considérée conforme selon les termes et conditions énumérés dans l'appel d'offres 2021-04.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 11952-2021**  
**DEMANDE DE SUBSTITUTION POUR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE DOSSIER**  
**N° 00030650-1- 79065 (15) – 2021-04-20-39**

**CONSIDÉRANT** *Que la municipalité désire modifier sa demande d'aide financière déposée au programme d'aide à la voirie locale, volet projet particulier d'amélioration pour des projets d'envergure ou supramunicipaux déposé au mois d'avril 2021;*

**CONSIDÉRANT** *Que la municipalité estime plus favorable et prioritaire d'effectuer des travaux d'amélioration uniquement sur le chemin du Lac-Pérodeau plus tôt que sur l'ensemble des chemins mentionnés dans la lettre signée par le ministre, Monsieur François Bonardel;*

**EN CONSÉQUENCE** *Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, de faire parvenir au ministre des Transports, Monsieur François Bonardel, une demande de substitution au projet de la municipalité de Chute-Saint-Philippe n° de dossier 00030650-1- 79065 (15) – 2021-01-20-39.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**URBANISME ET ENVIRONNEMENT / MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

\*\*\*\*\*

**LOISIRS ET CULTURE**

\*\*\*\*\*

**IMMOBILISATION**

\*\*\*\*\*

**AVIS DE MOTION**

\*\*\*\*\*

**PROJET DE RÈGLEMENT**

\*\*\*\*\*

**RÈGLEMENT**

\*\*\*\*\*

**VARIA**

\*\*\*\*\*

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Début : 19 h 07

Fin : 19 h 27

Personnes présentes : 2

Sujets abordés :

- Sel d'hiver
- Prix RIDL
- Pavage

\*\*\*\*\*

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**Résolution no : 11953-2021**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE**

*Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 4 octobre 2021.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

*L'ordre du jour étant épuisé*

**Résolution no : 11954-2021**

**FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE**

*Il est proposé par Mireille Leduc et résolu à l'unanimité de clore la séance du 4 octobre 2021.*

**Adoptée**

*Il est 19 h 29.*

- ✚ *Je, Normand St-Amour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Normand St-Amour, maire

---

Éric Paiement, secrétaire-trésorier

- ✚ *Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la réunion du 4 octobre 2021 par la résolution # 11953-2021.*